



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Aspen 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 07.03.2013

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen 2

Synonymes Aspen 2t

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis propulseurs

Utilisation de la substance/préparation Carburant pour les Benzin-moteurs.

Usages identifiés comme pertinents SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
PC13 Carburants
PROC16 En utilisant des substances comme sources de carburant, exposition limitée au produit imbrûlé probable dans un cadre industriel ou non industriel ;

Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom de société Aspen France SAS
Adresse administrative 240 Avenue Jacques Vogt
Code postal 95340
Ville Persan
Pays France
Tél. 01 39 37 40 48
Fax 01 30 28 12 30
E-mail aspen@aspen-sas.fr
Site Internet <http://www.aspen-sas.fr/>

Producteur

Nom de société Lantmännen Aspen AB
Adresse postale Iberovägen 2
Code postal SE-438 54
Ville Hindås
Pays Sweden
Tél. +46 (0)301-23 00 00
E-mail info@aspen.se
Site Internet <http://www.aspen.se/France>
Nom de l'interlocuteur Pontus Kristensson, +46 (0)708-23 50 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Le centre anti-poison national: +33 (0)1 45 42 59 59

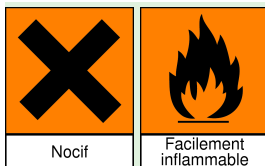
SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification Xn,F; R11,R38,R53,R65,R67

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbole de danger



Phrases R

R11 Facilement inflammable. R38 Irritant pour la peau. R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

S2 Conserver hors de la portée des enfants. S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). S24 Éviter le contact avec la peau. S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Naptha d'alkylation à large intervalle d'ébullition (pétrole), contenant du butane	N° CAS: 68527-27-5 N° CE: 271-267-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119471477-29-XXXX	Xn,F,N; R11,R38,R51/53, R65,R67 Flam. Liq. 1; H224; Asp. tox 1; H304; Skin Irrit. 2; H315; STOT SE3; H336; Aquatic Chronic 2; H411;	85 - 95 %
Naphta (pétrole), isomérisation	N° CAS: 64741-70-4 N° CE: 265-073-5 N° index: 649-277-00-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119480399-24-XXXX	Xn,F+,N; R12,R38, R51/53,R65,R67 Flam. Liq. 1; H224; Asp. tox 1; H304; Skin Irrit. 2; H315; STOT SE3; H336; Repr. 2; H361fd; Aquatic Chronic 2; H411;	5 - 15
Huile 2 Temps entièrement synthétique			= 2
Remarque, composant	Taux de benzène inférieur à 0,1%. Les tests effectués sur le mélange ne classifient pas le produit "N" même si certains de ses composants ont cette classification. L'huile 2 temps que nous utilisons n'est pas classifié comme produit dangereux pour la santé et l'environnement.		

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Lors d'incendie/explosion : quitter immédiatement la zone dangereuse et tenir à distance toutes les personnes non autorisées. Evacuer immédiatement de la zone dangereuse les personnes blessées. Ne pas oublier que les personnes apparemment non blessées pourraient avoir subi un choc.
Inhalation	Repos et air frais.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical	Traiter de manière symptomatique.
---	-----------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivi médical des effets différés	Aucunes recommandations.
Détails spécifiques sur les antidotes	Non applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Liquide et vapeurs très inflammables.
-----------------------------------	---------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.
---------------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Eloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Couvrir de mousse les déversements importants.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
--------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.
Risques et propriétés particuliers	En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.
Autres informations	Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.
Conditions à éviter	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables. Classe d'inflammabilité : 1

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.
--------------------------------	---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres indications sur les valeurs seuils	OEL Suède . Essence alkylate.
---	-------------------------------

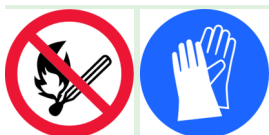
DNEL / PNEC

Méthode de contrôle	Concentration
DNEL	Groupe: Travailleur Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: Court-terme (aigu) Composant critique: 68527-27-5 Types d'effets: Systemic effect Valeur: 1300 mg/m3/15 min
DNEL	Groupe: Travailleur Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: Long-terme (répété) Composant critique: 68527-27-5 Types d'effets: Local effect Valeur: 840 mg/m3/8h
Directives d'exposition	Pays d'origine: Suède Type de valeurs limite: OEL, 8h, 900 mg/m3 Source: AFS 2011:18

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées	Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : VOC.
---	---

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
---	---

Protection respiratoire

Protection respiratoire	Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut
-------------------------	---

	néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.
Types d'équipement recommandés	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.
Renvoi aux normes appropriées	A.
Mesures supplémentaires de protection respiratoire	Manipuler dans une zone bien ventilée.

Protection des mains

Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Types de gants appropriés	Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.
---------------------	---

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
-------------------------------	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide clair.
Couleur	Brun roux.
Odeur	Kérosène.
Commentaires, pH (en tant que tel)	Non applicable.
Commentaires, pH (solution aqueuse)	Non applicable.
Commentaires, Point / intervalle de fusion	Non applicable.
Point d'ébullition	Valeur: 35-190 °C Méthode de contrôle: EN ISO 3405
Point d'éclair	Valeur: < 0 °C
Taux d'évaporation	Valeur: > 1000 Méthode de contrôle: BuAc=100
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	1 vol-%
Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	8 vol-%
Pression de vapeur	Valeur: 55-65 kPa Méthode de contrôle: EN 13016-1 Température d'essai: = 38 °C
Densité de vapeur	Valeur: > 1 Référence du gaz: Luft
Densité	Valeur: 690-710 kg/m3 Méthode de contrôle: EN ISO 12185
Solubilité dans l'eau	< 100 ppm
Comment, Solubility	Très soluble dans: Solvants organiques (la plupart).
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Valeur: 4,3-4,8
Combustion spontanée	Valeur: > 250 °C
Viscosité	Valeur: < 1 mm2/s Température d'essai: = 40 °C

Risques physiques

Liquides inflammables	Oui.
-----------------------	------

9.2. Autres informations

Conductivité	Valeur: < 0,1 uS/cm Méthode de contrôle: EN 15938 Température d'essai: = 20 °C
Groupe de gaz	IIA.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Oxydants forts.
-------------------	-----------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques :

DL50 oral	Valeur: > 5000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat : OECD TG 401
DL50 cutané	Valeur: > 2000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rabbit : OECD TG 402
DL50 cutané	Valeur: > 5610 mg/m3 air Espèces d'animaux de laboratoire: Rat : OECD 403

Données toxicologiques des composants

Autres informations concernant les risques de santé

Généralités	Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau. Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête.
-------------	---

Effets aigus potentiels

Inhalation	À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Contact avec la peau	Le produit a un effet dégraissant de la peau.
Contact avec les yeux	Non irritant.
Ingestion	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée.

Les effets retardés / exposition répétée

Sensibilisation	Aucune.
-----------------	---------

Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

Cancérogénicité	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Mutagénicité	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Propriétés tératogènes	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Toxicité pour la reproduction	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
-------------------------------	---

Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition	Intoxication mineure (y compris fatigue, lassitude, irritabilité, maux de tête, nausée).
----------------------------	--

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë, poissons	Valeur: > 100 mg/l Méthode de contrôle: OECD TG no. 203 (2004) Poissons, espèces: Danio rerio Durée: 96h Référence d'essai: Test report 022/11.
Toxicité aquatique aiguë, algues	Valeur: > 100 mg/l Méthode de contrôle: OECD TG no. 202 Algues, espèces: Raphidocoeles subcapitata Durée: 72h Référence d'essai: Test report 182/06.
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	Valeur: > 1000 mg/l Méthode de contrôle: OECD Tg no. 201 Daphnies, espèces: Daphnia Magna Durée: 48h Référence d'essai: Test report 31/04.

12.2. Persistance et dégradabilité

Comment COD	Inconnu.
Comment, BOD	Inconnu.
Persistance et dégradabilité	Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: 4,3-4,8 Méthode de contrôle: Log Pow

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
Solubilité dans l'eau	Valeur: < 100 ppm

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes / remarques	CLASSE DE DANGER POUR L'EAU : 2 (WGK).
------------------------------------	--

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ventiler dans l'atmosphère.
Réglementation en vigueur concernant les déchets	SFS 2011:927
Produit classé déchet dangereux	Oui

Emballage classé déchet dangereux	Non
Code de déchets CED	CED: 130702 essence
	CED: 150102 emballages en matières plastiques
	CED: 150104 emballages métalliques

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1203
RID	1203
IMDG	1203
ICAO/IATA	1203

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ESSENCE
RID	ESSENCE
IMDG	PETROL
ICAO/IATA	PETROL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
Risque n°	33
RID	3
IMDG	3
ICAO/IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
IMDG	II
ICAO/IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Autres informations utiles	(D/E)
RID Autres informations utiles	(D/E)
IMDG Other relevant information	-18 C, c.c.
EmS	F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
La liste des phrases R pertinentes	R11 Facilement inflammable.

(visée aux points 2 et 3).	R12 Extrêmement inflammable. R38 Irritant pour la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Liste des Phrases H (Danger) appropriées (Paragraphe 2 et 3).	H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	Test report 31/04. Aspen 4T, Daphnia magna immobilisation test. Toxicon AB (2004). Test report 182/06. Toxicity testing of Aspen 4T, Algae growth inhibition test. Toxicon AB (2007). Test report 07-25. Evaluation of the aerobic biodegradability of organic compounds 182/06 (Aspen 4T). AnoxKaldnes AB (2007). Examination essay. Diffusion of alkylate petrol during discharge in the environment. Gunilla Henriksson, Annalena Tåmt (2004). Test report 022/11. Aspen+. Fish, acute toxicity test. Toxicon AB (2011). Kemiska Ämnen. Prevent AB (2013).
URL de la fiche technique	http://www.aspen.se
Responsable de fiche de données de sécurité	Lantmännen Aspen AB
Préparée par	Lantmännen Aspen AB